

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 24 OCTOBRE 2017 A 18H30 SALLE DES FÊTES DE SAULON-LA-CHAPELLE

**PRESENTS** : **PRESIDENT** : Christophe LUCAND.

**MEMBRES TITULAIRES** : Gilles SEGUIN - Jean-Paul SERAFIN - Antonio COBOS - André DALLER - Stéphane DELL'UNTO (suppléant de Thomas CAGNIANT) - Evelyne GAUTHEY - Claude REMY - Dominique GODEFROY (suppléant de Bernard BOBROWSKI) - Jean-Marc BROCHOT - Dominique GUENOT (suppléant de Jean-Claude BELLINI) - Lionel PAULIN - Yves RAGE (suppléant de Sylvie VACHET) - Didier TOUBIN - Ludovic MILLE - Dominique VERET - Léonard DILLENSCHNEIDER - Gilles CARRE - Michel PERSONNIER - Yves COGNET - Bernard CHOLET - Jean-François ARMBRUSTER - Jean-François COLLARDOT - Didier GUILLEMARD - Bernard MOYNE - Marie-Josèphe VACHET - Yves STIEFVATER - Didier DANIEL - Gilles MALSERT - Valérie DUREUIL - Denis GAILLOT - Christian HOQUET - Sylvaine BILLOTTE - Gérard TARDY - Olivier PIRAT - Jean-Luc ROBIOT - Alain CARTRON - Jean-Claude ALEXANDRE - Josiane MICHAUD - Claude LEFILS - Olivier BAYLE - Rémi VITREY - Ghislaine POSTANSQUE - Nicole GENEVOIX - Jocelyne FINCK - Hervé TILLIER - Didier PRORIOU - Chantale VIGOT (suppléant de Umberto CHETTA) - Christian ROUSSEL - Jean-Louis LEXTREY - Aleth DETOT - Muriel MONIER - Florence ZITO - Hubert POUULOT - Pascal BORTOT - Gilles GADESKI - Alexandre GARNERET - Pascal JOLY (suppléant de Sylvie VENTARD) - Gilbert MORIN - Alain TRAPET - Sylvaine PAUL-MONCEAUX - Christian PARIS - Pierre LIGNIER - Pascal GRAPPIN - Pierre-Alexandre PRIVOLT - Marcel JOBARD - Maurice CHEVALLIER.

**EXCUSES** : Thomas CAGNIANT - Bernard BOBROWSKI - François MARQUET - Jean-Claude BELLINI - Gérard FRICOT - Sylvie VACHET - Pierre GALTIE - Danielle BELORGEY - André ARZUR - Pascal BONVALOT - Sophie GALLOIS - Anne SEGUIN - Mary QUINTALLET - Gilles MUTIN - Florence VEDRENNE - Alain FORNEROL - Umberto CHETTA - Sylvie VENTARD - Claude CHARLES.

**POUVOIRS** : François MARQUET a donné pouvoir à Gérard TARDY.  
Pierre GALTIE a donné pouvoir à Ludovic MILLE.  
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.  
André ARZUR a donné pouvoir à Hubert POUULOT.  
Anne SEGUIN a donné pouvoir à Marie-Josèphe VACHET.  
Mary QUINTALLET a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.  
Gilles MUTIN a donné pouvoir à Olivier BAYLE.  
Florence VEDRENNE a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.  
Alain FORNEROL a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.  
Claude CHARLES a donné pouvoir à Jean-François COLLARDOT.

-----

Monsieur le Président accueille les participants, remercie les conseillers de leur présence et procède à l'appel nominal.

Monsieur Alexandre GARNERET est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président salue la présence de Dominique VERET, nouveau délégué communautaire pour la commune de CORGOLOIN.

### **1°) Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du mardi 26 septembre 2017 et relevé de décisions du Bureau communautaire du 19 septembre 2017.**

Le compte-rendu du Conseil communautaire du mardi 26 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président donne lecture du relevé des dernières décisions du Bureau communautaire.

### **2°) Compétence scolaire : intervention du cabinet LANDOT sur les aspects juridiques.**

Monsieur le Président rappelle que le sujet sera abordé en plusieurs phases. La première phase étudiée sur la séance du 24 octobre 2017 est consacrée exclusivement aux aspects juridiques. La seconde phase de présentation prévue pour la séance du Conseil communautaire du 14 novembre sera consacrée aux aspects financiers et la décision finale relative au devenir de la compétence sera soumise au vote lors de la séance du Conseil communautaire du 28 novembre prochain.

M. Gabriel DUBOIS du cabinet LANDOT, associé au Cabinet STRATORIAL dans le cadre de l'étude sur la reprise de la compétence scolaire, intervient donc pour présenter les aspects juridiques liés au devenir de la compétence scolaire dans le cadre de la fusion des Communautés de communes.

En synthèse, deux scénarii finaux sont retenus et devront être tranchés par le Conseil communautaire : soit la Communauté de communes prend la compétence scolaire et se substitue aux communes et syndicats existants sur la portion de territoire des ex-Communautés de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges et du Sud Dijonnais. L'organisation de la compétence scolaire sur le territoire de l'ex-Communauté de communes de Gevrey-Chambertin restera alors inchangée.

Soit l'assemblée décide de ne pas prendre cette compétence et la compétence scolaire est alors automatiquement rétrocédée aux communes membres de l'ex-EPCI de Gevrey-Chambertin. Cette compétence pourra alors être exercée selon plusieurs modalités, suivant les décisions des communes : directement par les communes, dans le cadre d'un service commun porté par la Communauté de communes.

En cas d'adoption de la compétence scolaire, l'intérêt communautaire de la compétence devra être précisée au cours de l'année 2018, sur la base de critères qui devront demeurer objectifs et qui ne peuvent donc pas restreindre l'exercice de la compétence au territoire de l'ex-Communauté de communes de Gevrey-Chambertin.

Les débats et les questions portent notamment sur :

- le calendrier de mise en œuvre des diverses possibilités,
- l'incidence des différents scénarii sur la Dotation Globale de Fonctionnement ou le Coefficient d'Intégration Fiscale,
- les questions relatives au transfert des biens ou à la répartition des personnels partagés entre le scolaire et le périscolaire,
- L'intérêt et le sens de porter la compétence scolaire au niveau intercommunal, pour les habitants et le territoire, et dans le contexte des évolutions administratives que connaît le pays,
- La possibilité de porter politiquement une démarche unie sur le scolaire à travers un dispositif de Charte ratifiée par les communes.

*Départ de Messieurs ALEXANDRE et COBOS.*

### **3°) Projets de délibérations :**

L'assemblée passe ensuite à l'examen des projets de délibérations suivants :

#### **C/17/227 - OBJET : APPROBATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2018-2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Monsieur Jean-Marc BROCHOT, Vice-Président au tourisme accompagné d'Elodie JACOB, chargée de mission, présente au Conseil communautaire le projet de schéma intercommunal de développement touristique.

Il est rappelé que la loi NOTRÉ a confié aux Communautés de communes une compétence exclusive en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Le tourisme est important pour l'activité économique du territoire de la Communauté de communes, qui dispose d'atouts culturels, patrimoniaux et naturels considérables qu'il convient de valoriser notamment dans le cadre du classement des Climats de Bourgogne au Patrimoine Mondial.

La Communauté de communes a donc lancé la rédaction de son projet de développement touristique 2018-2022, afin de définir, sur la base d'un diagnostic touristique et d'échanges avec les différents acteurs (locaux, départementaux et régionaux), les enjeux touristiques de son territoire, les orientations à prendre et les actions à mettre en place. Fruit d'un riche travail participatif, le projet a fait l'objet d'une pré-validation par les membres du Comité de Pilotage (organe constitué de trois collèges, suivant l'élaboration du projet) et par la commission Tourisme de la Communauté de communes le 27 septembre 2017.

La mise en œuvre du plan d'actions qui en découle constitue la feuille de route dont les acteurs, la Communauté de communes en premier lieu, se dotent pour piloter cette politique, étant précisé que la mise en œuvre individuelle de chaque action sera soumise, le moment venu, à l'approbation du Conseil lors de l'élaboration de chaque budget annuel communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Projet de Développement Touristique communautaire tel que présenté.

Monsieur le Président salue au nom de l'assemblée le travail de Madame Elodie JACOB et la remercie pour l'ardeur et l'intelligence qu'elle a su mettre dans ce dossier.

*Départ de Madame ZITO.*

### **C/17/228 - OBJET : CONVENTION POUR L'INTEGRATION DU BOIS DE MONTFEE DANS LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (E.N.S.) DE LA COTE-D'OR**

Monsieur Jean-Marc BROCHOT, Vice-président en charge de la Biodiversité, présente le projet de classement du Bois de Montfée (communes de Ternant et de Semezanges) au titre du dispositif des Espaces Naturels Sensibles « ENS », en raison de son caractère original, des richesses écologiques qu'il comporte et de sa configuration favorable à des actions d'éducatifs à l'environnement.

Il s'agit de mettre en œuvre, pour la gestion des sites prioritaires, un outil départemental : le label ENS, porté par le Conseil Départemental de Côte-d'Or, qui prévoit en effet par une délibération du 18 novembre 2011, un soutien technique et financier pour l'acquisition de terrains, la mise en place de plans de gestion, leur application et l'aménagement pour l'accueil du public en faveur des sites du réseau « ENS ».

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de gestion avec le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, l'ONF en qualité de co-gestionnaire, ainsi que les communes de Ternant et Semezanges et à adresser les demandes de subvention qui en découlent au Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

### **C/17/229 - OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS « ELUS » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU COMITE TECHNIQUE**

Monsieur le Président précise qu'il convient d'actualiser la liste des représentants « élus » de la Communauté de communes au Comité Technique établie dans le cadre de la délibération C/17/53 du 21 février 2017 susvisée.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne comme suit les représentants « élus » de la Communauté de communes :

Titulaires : Christophe LUCAND  
Muriel MONIER  
Sylvaine BILLOTTE  
Valérie DUREUIL  
Jean-Marc BROCHOT

Suppléants : Claude REMY  
Christian PARIS  
Jean-Claude ALEXANDRE  
Gilles CARRE  
Jean-Claude BELLINI



#### **4°) Questions diverses**

##### **- Devenir des locaux administratifs de l'ex-Communauté de Communes du Sud Dijonnais :**

Monsieur Jean-François ARMBRUSTER a adressé une question écrite au Président dans laquelle il souhaite savoir quelle est sa position sur le devenir des ex-locaux administratifs de l'ex-Communauté de communes du Sud Dijonnais. Il rappelle que les élus sont attachés à la présence d'une antenne intercommunale sur ce secteur, mais fait également état des besoins de la population en matière de services de santé. Il demande au Président de préciser sa position sur les demandes qui ont pu être faites par les professionnels de santé.

Monsieur le Président rappelle qu'il a souhaité dès le départ que ce sujet soit suivi par Hubert POUILLON, en tant que Vice-Président délégué à la fusion pour le territoire de l'ex Communauté de communes du Sud Dijonnais. Le Bureau communautaire a cependant écarté l'idée d'implanter un service administratif dans ces locaux. A l'heure actuelle, la collectivité est en attente de l'évaluation de la valeur des locaux par le service des Domaines pour pouvoir apporter une réponse sur les propositions de vente ou de location de la partie « Communauté de communes » à des professionnels de santé qui ont manifesté leur intérêt.

##### **- Vœux pour le maintien de l'activité du Centre des Finances Publiques de Gevrey-Chambertin.**

Monsieur Hubert POUILLON propose au Conseil communautaire un vœu pour le maintien de l'activité de ce Centre des Finances Publiques qui concerne 31 communes du territoire, soit environ 15 000 habitants.

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité les vœux suivant :

Au mois d'août dernier, la Direction Générale des Finances Publiques annonçait aux collectivités de l'ancien canton de Gevrey-Chambertin son intention de transférer au 1<sup>er</sup> janvier 2018 l'activité de la Trésorerie de Gevrey-Chambertin vers celle de Nuits-Saint-Georges et l'activité de Recouvrement de l'Impôt du Service des Impôts de Dijon-Sud vers celui de Beaune.

Il s'agit pour nous, élus des collectivités, représentant une population concernée de 15 000 habitants et 31 communes, d'une mesure brutale, avancée sans aucune concertation avec les services de l'État et qui risque d'avoir des conséquences négatives sur les collectivités, sur le monde économique et sur les administrés attachés à leurs services publics de proximité.

Alors que nous sommes tous attachés à la nécessité de réduire les déplacements et de développer des modes de transports doux, la décision évoquée risque de supprimer une fois de plus un service public de proximité assuré par l'État.

Demain, certains administrés devront effectuer entre 45 et 80 km de déplacement pour régler leurs contributions à Nuits-Saint-Georges ou à Beaune.

Malgré le développement des techniques modernes de communication, un Centre des Impôts doit être proche des habitants afin de répondre aux problématiques que peuvent avoir des dizaines d'administrés qui se rendent chaque semaine au Centre des Impôts de Gevrey-Chambertin.

Dans un secteur géographique en forte croissance démographique, nous ne pouvons accepter une telle restructuration qui va pénaliser ce dynamisme de développement et pénaliser des administrés qui, souvent, font partie des populations vieillissantes ou en difficulté.

Ainsi, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges déplore le manque de concertation avec les élus et la disparition des services publics de l'État dans les secteurs ruraux.

Conscients de l'impact financier qu'une telle mesure peut engager, les élus communautaires sollicitent une réunion de concertation avec la Direction Générale des Finances Publiques afin de définir ensemble le maintien d'un service d'accueil de proximité quotidien à Gevrey-Chambertin.

##### **- Festival du Rire :**

Monsieur Denis GAILLOT rappelle pour mémoire que la Communauté de communes organise le Festival du Rire du 29 octobre au 12 novembre 2017.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance était levée à 21 h 45.



CLIMATS DU  
VIGNOBLE DE  
BOURGOGNE